



La bascule de l'année 2025 à 2026 sous le thème de la grève n'a toujours pas fait infléchir la direction RÉSEAU pour la mise en place de vraies mesures financières SE et plus globalement sur l'ensemble des métiers de Maintenance et Travaux !!!

Pour rappel, ce que RÉSEAU a mis en place sous la pression de la grève et de SUD-Rail

Classe 2→3: Au bout de 3 astreintes, passage de la classe 2 à la classe 3.

Classe 3→4: Juste la possibilité de passer en classe 4 en devenant moniteur des nouveaux embauchés (60 postes en 2026, 30 en 2027, 30 en 2028 de classe 3 pour 4 sur les 4 « territoires »). Soit 120 au total (SE).

Classe 4→5 : Au bout de 4 ans d'expérience au poste de Req et 10 ans de classe 4 minimum, possibilité de passer classe 5 sans examen.

Pour les CCRN: L'indemnité de continuité de service est le levier à la main des établissements par le DET. Les DET n'ont plus qu'à faire le travail de reconnaissance.

Astreintes tous services RÉSEAU: Pour tous les agents RÉSEAU en astreinte, les indemnités de sortie sont les suivantes, par année civile: 1 à 7 sorties : 11,93 € par sortie, Au-delà de la 7eme : 23,86 € par sortie, Au-delà de la 11eme : 35,79 € par sortie.

SUD-Rail revendique

- Un plan pluriannuel d'embauches multi-métiers M&T, avec des chiffres, des dates et des lieux.
- Des formations qualifiantes, sur le temps de travail, intégrées dans de vrais parcours de carrière.
- Une anticipation sur les embauches.
- Le passage automatique en classe 3 après un délai court et fixe, sans chantage à l'astreinte.
- Un passage garanti en classe 4 après un nombre d'années défini sur le poste (7 ans), avec rétroactivité possible.
- Une reconnaissance spécifique et chiffrée du monitorat (prime, niveau, maintien dans le temps).
- Le passage en classe 5 pour l'ensemble des Req.

**SUD-Rail
exige**



- Doublement du taux A d'astreinte.
- Revalorisation de l'indemnité de sortie d'astreinte à 32,50 euros brut.
- Paiement des vendredis d'astreinte en taux B.
- Passage à 3 RCA (repos compensateur d'astreinte) par semaine d'astreinte.
- Renforcement des équipes d'astreinte / Interdiction du cumul astreinte-nuit / Astreinte sur la base du volontariat / Réduction de la taille des parcours d'astreinte / Astreinte exclusivement sur le parcours de travail (connaissance de parcours) / ect...
- La revalorisation du panier à hauteur du repas.
- La création d'une indemnité mensuelle spécifique métiers permettant de reconnaître les technicités des métiers Réseau.
- En cas d'absence (arrêt de travail, inaptitude temporaire, ILD...), maintien du salaire (EVS compris) calculé sur les 12 derniers mois.
- La reconnaissance de l'astreinte (exécution, maîtrise, cadre) comme étant pénible et permettant d'ouvrir des droits P1, P2, P3 ainsi que la possibilité de bénéficier d'un CAA de plus longue durée.

La fédération SUD-Rail sera au rendez-vous **du 29 janvier 2026** pour l'entrée en matière du programme « métier SE », et exigera qu'un tel programme soit mis en place pour l'ensemble des métiers Maintenance et travaux !!!

La SA RÉSEAU préfère ignorer les revendications des cheminots en grève et espère un pourrissement de la situation !!!

UN SEUL MOT D'ORDRE : Soyons solidaires, soyons TOUS EN GRÈVE !